



## CHARTRE DEONTOLOGIQUE : ENQUETE LOCALE DE CLIMAT SCOLAIRE

L'application d'enquête locale de climat scolaire **est un outil contribuant à l'autoévaluation**. L'enquête permet de mesurer le ressenti des élèves, des personnels et des parents à partir de leurs réponses anonymes à une série de questions. « **L'objectif consiste à se fonder sur les représentations, en les partageant et en les objectivant, pour définir et conduire une stratégie collective d'amélioration globale du climat scolaire** ». Cet outil a pour vocation d'apporter aux acteurs une meilleure connaissance de leur collège et non de créer des difficultés pour son fonctionnement.

L'implantation d'une enquête locale repose sur les conditions nécessaires de clarté de la démarche, de confiance et de continuité. À cette fin, les responsables académiques et locaux (autorités académiques et départementales, équipes mobiles de sécurité, groupes académiques ou/et départementaux « Climat scolaire », inspecteurs et inspectrices, principales et principaux, directeurs ou directrices de SEGPA, personnels d'enseignement et d'éducation, personnels médico-sociaux, psychologues de l'éducation nationale, formateurs et formatrices...) s'engagent à :

### Ne pas communiquer les données collectées

L'enquête n'est destinée qu'à une utilisation locale. La restitution des résultats aux personnes interrogées constitue un engagement préalable nécessaire. Le principal décide des modalités de communication des résultats au sein et hors du collège

### Informier et préparer l'ensemble de la communauté éducative à cette démarche

Les modalités d'utilisation et de communication ont été présentées par le principal au conseil d'administration du collège. Une information a été diffusée auprès des élèves, de leurs parents ou responsables légaux ainsi qu'auprès des personnels.

### S'assurer de l'information des élèves et de leurs responsables légaux

Une information préalable des élèves et de leurs responsables légaux est indispensable avant la mise en œuvre de ces enquêtes.

### Garantie de l'anonymat des répondants

L'impossibilité de toute identification directe ou indirecte garantit le strict anonymat de l'enquête. Dans le cas des petits collèges, il convient d'adapter les modalités de passation, en s'appuyant sur les correspondants académiques ELCS.

### S'abstenir de proposer ou de mettre en œuvre l'enquête en période de crise

Les résultats collectés ne correspondraient pas à la réalité du climat du collège. Le risque d'instrumentalisation pourrait complexifier la proposition de remédiation adaptée.

### Proposer une période courte de passation et seulement à partir de la fin du premier trimestre

De nombreuses questions, dans l'enquête, portent sur le ressenti des élèves et des personnels depuis le début de l'année scolaire : il est donc important que l'année scolaire soit déjà entamée.

### Vérifier préalablement les conditions techniques incontournables de passation

La possibilité de collecte à distance des données depuis les ordinateurs du collège (salles informatiques) doit être vérifiée ; la confidentialité assurée des réponses doit être garantie par la plus grande neutralité déontologique des personnes qui accompagnent la passation

### Intégrer cette enquête dans un projet plus global

La mise en œuvre des enquêtes et leur accompagnement doivent s'inscrire dans une construction collective (projet d'établissement, projet éducatif, plan de formation ou d'accompagnement, plan de prévention des violences...). Ils doivent être abordés dans les instances dédiées (comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté, conseil de la vie collégienne, conseil pédagogique, conseil d'administration...)